

droits

de

l'enfant

BULLETIN
2^e NUMÉRO SPÉCIAL

JUIN 2009_N°7

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS CÉLÈBRE LE 20^e ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

À l'occasion du vingtième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, un dossier spécial sur la France : les pages qui suivent sont une première contribution au bilan qui s'impose. Avancées, stagnation, régression ? Une certitude : la conscience que ces droits, si importants pour l'épanouissement des enfants et leur avenir, constituent un investissement décisif pour la société toute entière reste à promouvoir.

seine · saint · denis
LE DÉPARTEMENT

**Le combat pour l'égalité
des chances continue**

Éditorial de Claude Bartolone
Président du Conseil général,
député de la Seine-Saint-Denis

**Les droits de l'enfant
dans la vie**

La France des petits pas rétifs
Rendre justice à l'enfant d'aujourd'hui

«Le combat pour l'égalité des chances continue»

Les droits de l'enfant, comme les droits de l'homme dont ils sont le premier chapitre, engagent à construire une société cohérente avec ce qui, dans notre pays, s'appelle l'égalité républicaine.

Au travers de ses missions, et souvent au-delà, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a l'ambition de favoriser par le concret de sa politique, l'émergence de la nouvelle citoyenneté dont le XXI^e siècle a besoin. Dans notre département qui compte la plus jeune population de France, la Convention internationale des droits de l'enfant en est l'un des ferments.

Mais il nous faut aussi constater les entraves à ce projet. Imputables aux discriminations et aux inégalités, le gâchis des capacités et le délitement du lien social font leur oeuvre dès l'enfance de nombreux jeunes. C'est pourquoi, outre les sentiments légitimes d'indignation et de révolte que cela lui inspire, notre collectivité s'est engagée dans un programme d'actions prioritaires en faveur des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Développement des structures d'accueil de la petite enfance, Adaje, prévention et aide à la parentalité, investissement sans précédent dans les collèges pour les rénover et les sécuriser, les doter de l'accès aux nouvelles technologies et d'une action culturelle soutenue, lutte contre le décrochage scolaire, développement de la co-

éducation, accompagnement des jeunes vers l'emploi... Tous ces dispositifs, quotidiennement animés par les agents du service public, concourent à la construction de l'individualité des plus jeunes et à celle de leur avenir.

Ce sont autant de moyens pour que l'égalité des chances inscrite dans la loi française et dans la Convention internationale passe du stade de la proclamation aux effets dans la vie réelle.

Les enfants sont les premières victimes d'une politique cyniquement inégalitaire et de la résignation sociale induite par des discours culpabilisants, encore majoritaires et servilement relayés par de nombreux médias.

Cette situation constitue un défi aux valeurs qui orientent l'action du Département depuis sa création. Pour le relever, nous devons non seulement réussir notre programme d'actions départementales mais aussi nous solidariser avec les travailleurs privés d'emploi, les professionnels de l'éducation, de la santé, de la culture, les étudiants et les chercheurs qui se mobilisent aujourd'hui. L'enjeu de leur refus des politiques que le gouvernement met en place touche au plus près les habitants de tous les âges de la Seine-Saint-Denis.

Avec Azzedine Taïbi, vice-président du Conseil général en charge de la jeunesse, nous savons que défendre pour chaque enfant son droit présent à l'enfance et son droit d'imaginer un futur qui lui donne envie de grandir, ne peut se limiter à veiller sur les conditions de son éducation par la famille. Cela suppose de rendre applicables tous les articles de la Convention internationale, ratifiée par la France depuis 1990, autrement qu'en se contentant d'en transcrire l'énoncé dans des textes de loi. Ce qui n'est d'ailleurs même plus le cas pour la justice des mineurs. Les adultes ont un devoir social à l'égard des droits de l'enfant. Celui-ci est indissociable de l'action à mener pour améliorer les conditions de vie de la population. Ce sont elles qui assureront les bases les plus solides à l'égalité des chances pour ses enfants. ■

Claude Bartolone
Président du Conseil général,
député de la Seine-Saint-Denis.



© FRANCINE BAIANDE

1989-2009

Les droits de l'enfant dans la vie

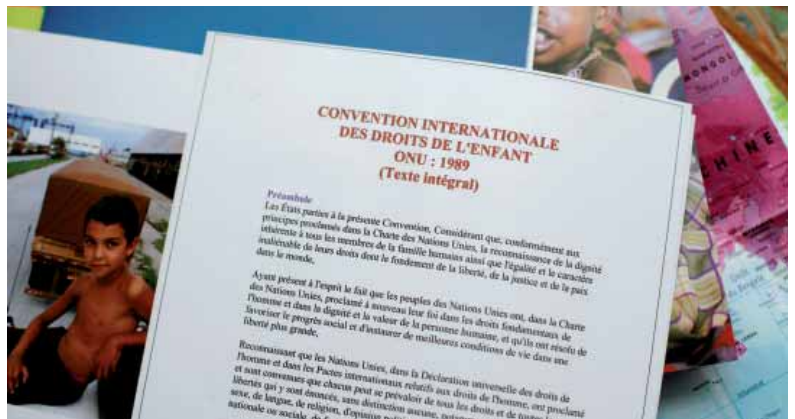
À l'occasion du vingtième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, rappelons une évidence en lien direct avec son application. Les enfants ont certes des droits reconnus par 193 États, mais ils n'ont pas comme les adultes le pouvoir de construire des rapports de force qui les feraient respecter ! Elaborés à Genève, au sein de Défense des enfants international (DEI) par de nombreuses ONG qui savaient de quoi elles parlaient et par la Commission des droits de l'homme de l'ONU à laquelle participèrent quarante-trois États des cinq continents, ils ont mis dix ans pour apparaître sur le papier. Ces droits sont des droits octroyés et leur mise en œuvre dépend des gouvernements et des sociétés civiles. C'est-à-dire de choix politiques, des conditions économiques et sociétales, de l'idée que l'on se fait de l'enfant... Qu'en est-il en France ? Les pages qui suivent sont une première contribution au bilan qui s'impose. Avancées, stagnation, régression ? Une certitude : la conscience que ces droits, si importants pour l'épanouissement des enfants et leur avenir, constituent un investissement décisif pour la société toute entière reste à promouvoir.

L'ÉTAT ET LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

La France des petits pas rétifs

Le pays des droits de l'homme ne manifeste aucun empressement à reconnaître que depuis vingt ans, ces droits sont aussi ceux des enfants. La volonté politique de les appliquer fait défaut.

Relisons la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Dans tous ses articles, figure la mention « Les Etats parties...respectent... s'engagent à... favorisent... accordent... s'emploient à... reconnaissent...veillent à... » Cette référence réitérée à l'Etat est sans ambiguïté. Celui-ci est l'instance responsable et comptable de la mise en application de la Convention. Il est tenu de la faire connaître, de mettre sa législation en conformité avec le texte qu'il a ratifié, de conduire des politiques conformes à « l'intérêt supérieur de l'enfant » et de prendre toutes les dispositions pour que les droits de ce dernier soient respectés par les institutions et par les particuliers. Après les mises en œuvre prometteuses des années 90, où en est donc l'application de la Convention en France ? Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a fait sonner l'heure du bilan aux oreilles du gouvernement. 2009 n'est pas seulement l'année du vingtième anniversaire de la CIDE, c'est aussi celle de l'examen du rapport que l'Etat français est tenu de fournir au Comité. Les observations de ce dernier



seront connues au mois de juin. Elles risquent d'être sévères.

Les inquiétudes du Comité onusien

Déjà le précédent rapport, remis avec retard, avait provoqué en juin 2004 le pointage de nombreux sujets de préoccupation assortis de 57 recommandations pour y remédier. Le tout aurait dû avoir « une large diffusion auprès du public, de tous les niveaux de l'administration et des organisations non gouvernementales concernées. » Il n'en

rien été. En revanche, plusieurs des sujets de préoccupation signalés à l'époque sont toujours d'actualité. On les retrouve notamment dans un autre rapport que la défenseure des enfants a, de son côté, elle aussi remis au Comité.

Des avancées essentiellement législatives

« La grande majorité des enfants et adolescents qui vivent dans notre pays ont des conditions de vie plutôt bonnes, une santé protégée, une éducation

Justice majeure pour les mineurs

« La volonté politique de juger de plus en plus fréquemment les mineurs comme des majeurs, en particulier les jeunes de seize à dix-huit ans pour lesquels l'excuse de minorité devient l'exception plutôt que la règle, est à ce jour unique en Europe. Aucun des pays européens ne montre la volonté d'abolir la distinction juridique entre mineurs et majeurs,

pas plus qu'ils ne font des peines privatives de liberté l'unique solution du règlement des tensions sociales actuelles. (...) Les excès juridiques français s'appuient sur une vision très négative de la jeunesse et sur une conception sécuritaire de la notion d'ordre public. »

FRANCIS BAILLEAU, SOCIOLOGUE.
Auteur de *L'exceptionnalité française. Les raisons et les conditions de la disparition programmée de l'ordonnance du 2 février 1945*, revue Droit et Société, déc. 2008. Il dirige avec Yves Cartuyvels, professeur à l'université Saint-Louis de Bruxelles, un programme de recherche sur le fonctionnement des systèmes de justice pénale des mineurs en Europe.

LAURENT MUCCHIELLI, SOCIOLOGUE, DIRECTEUR DE RECHERCHE AU CNRS
À partir des informations fournies par les services de l'Etat, Laurent Mucchielli fait une démonstration chiffrée et affirme : « La délinquance des mineurs n'est pas en augmentation, les mineurs délinquants ne sont pas plus jeunes, il n'y a pas de problème grave et particulier avec les moins de 13 ans, les juges ne sont pas

laxistes. » Il souligne que 98,7% de la délinquance juvénile est constituée par des vols, des dégradations, des bagarres, des usages de drogues, pas comme l'a prétendu la ministre de la justice, à la télévision, par des actes graves : viols, enlèvements, trafics de stupéfiants...
<http://groupeclaris.wordpress.com/>

assurée et des droits fondamentaux globalement respectés, remarque-t-elle. Toutefois, certaines catégories d'enfants restent dans des situations de grande fragilité et les mesures prises pour un meilleur respect de leurs droits restent insuffisantes, voire, dans certains cas, s'éloignent de leur intérêt.»

Certes, il y a eu des avancées. Peu et essentiellement en matière législative. Parmi les plus notoires figure la réforme de la protection de l'enfance (5 mars 2007), votée au terme d'un long processus de concertation et qui avait pris son départ sur l'initiative de Jean-Pierre Rosenczveig, président du tribunal pour enfants de Bobigny et Claude Roméo, alors directeur de l'enfance et de la famille au conseil général de la Seine-Saint-Denis.

La loi sur l'égalité des chances (11 février 2005) qui donne à tout enfant handicapé le droit d'être inscrit à l'école est un immense progrès dans son principe, mais son application souffre de nombreuses insuffisances. La loi du 4 avril 2006 a aussi apporté des améliorations. L'âge minimal du mariage pour les filles a été porté de 15 à 18 ans. La sanction pénale des violences envers les mineurs a étendu son champ d'application. La répression accrue des violences dans le couple protège aussi les enfants. L'audition enregistrée des mineurs ayant subi des violences sexuelles n'est plus soumise à consentement.

La reconnaissance, par la Cour de cassation, de l'article 12 de la Convention qui permet à l'enfant d'être entendu par la justice dans les affaires qui le concernent a été difficile, mais depuis 2005, c'est chose faite.

Pauvreté et pénurie contre l'enfant

Toutefois, dans notre pays qui fabrique beaucoup de lois mais aucune pour interdire les châtements corporels, des droits essentiels à une vie décente ne sont pas respectés. 2 millions d'enfants vivent dans la précarité et la pauvreté, et les familles privées de logement sont de plus en plus nombreuses. Or, précise le dernier bilan du centre Innocenti de l'Unicef : « Il est prouvé que la pauvreté, en particulier si elle persiste,

peut influencer la santé, le développement cognitif, les résultats scolaires, les aspirations, la perception de soi, les rapports avec autrui, les comportements à risque et les perspectives d'emploi. »

La liste est longue de ce qui attend à la personne enfant au travers du déni de ses droits. La non-prise en soin de la souffrance psychique des enfants et des adolescents y figure en bonne place. La défenseure des enfants l'a dénoncé dans un plaidoyer remis au président de la République en novembre 2007 : prévention empêchée par la pénurie de lieux d'accueil, saturation des systèmes de soins, attente de plusieurs mois pour une consultation. Et 40 000 tentatives de suicide par an !

« 100 000 enfants quittent le système scolaire chaque année sans qualification, 300 000 sont suivis par la justice, enfants en danger et enfants délinquants confondus, 450 000 sont suivis par l'aide sociale à l'enfance, nombre d'enfants et de jeunes étrangers sont accueillis à nos frontières dans des conditions précaires sinon refoulés sans les garanties légales, d'autres sont régulièrement menacés de voir leurs parents expulsés... » s'indigne l'association DEI-France.

Régression pour tout le monde ?

Côté droits de l'enfant, la France file un mauvais coton. C'est bien ce que les experts du Comité des droits de l'enfant avaient capté en 2004. C'est-à-dire après les lois Perben sur la justice des mineurs (2002 et 2004) mais avant celles qui, depuis, se sont multipliées (2 lois et 1 décret en 2007, 1 loi en 2008). Suite aux nombreuses déclarations de la ministre de la Justice sur la délinquance des mineurs, déclarations aussi alarmistes que contestées d'ailleurs, et un rapport (dit Varinard) de circonstance, un Code pénal pour les moins de 18 ans devant parachever le dispositif répressif est promis pour le mois de juin. Enterrer ainsi l'ordonnance du 2 février 1945 (déjà réformée 31 fois) aura, outre des effets sur le fonctionnement judiciaire et le sort des jeunes, une portée symbolique inquiétante. Que va devenir la reconnaissance de la responsabilité

de l'État et de la société dans l'itinéraire des enfants et des jeunes dont cette ordonnance était porteuse ? Que va devenir la prise en compte du fait que l'être humain se construit, que ses possibilités d'évolution sont maximales au temps de sa jeunesse et qu'un enfant, un adolescent, une jeune fille, un jeune homme ne sont pas des adultes ? Ces principes sont au cœur de la Convention internationale des droits de l'enfant. Ils sont aussi des acquis de la culture commune des Français depuis la dernière guerre. Les renier, au nom de la responsabilité individuelle et de la notion floue de discernement, nous ferait tous régresser. ■

Resf* dénonce la violation des droits des enfants étrangers

L'association a remis au comité onusien des droits de l'enfant un rapport dénonçant les conséquences désastreuses de la politique d'immigration de l'État français, depuis 2005, sur les enfants et les jeunes, « premières victimes, souvent invisibles et non reconnues en tant que telles » Pour connaître les situations vécues dans leur odieuse réalité, consulter le site. www.educationsansfrontieres.org

*Réseau national des militants, collectifs d'établissements, syndicats et associations pour l'information et le soutien aux jeunes scolarisés étrangers sans papiers

Des ONG montent au créneau

Sans attendre les observations du Comité onusien sur le rapport gouvernemental, trois associations, qui lui ont également remis le leur au mois de janvier, appellent à la mobilisation pour le respect des droits de l'enfant en France.

« DEI-France, France Terre d'Asile et le Cofrade invitent tous les mouvements, institutions et associations soucieux du bien-être des enfants à les rejoindre pour appeler les pouvoirs publics et les parlementaires à ouvrir en 2009 un débat national sur

la situation des enfants en France. Il est grand temps de s'inscrire à nouveau dans une démarche de progrès pour le respect de tous les droits de tous les enfants. »

Les personnes qui veulent apporter leur concours à cette initiative sont invitées à se rapprocher de l'organisation de leur choix. Leurs rapports, ainsi que celui du gouvernement sont accessibles sur leurs sites. www.dei-France.org www.france-terre-asile.org www.cofrade.fr

PAS SI ROI QUE CELA

Rendre justice à l'enfant d'aujourd'hui

Les droits de l'enfant ont modifié son statut légal. Mais qu'en est-il de l'appréhension de ce statut dans la culture contemporaine ? Pour répondre à cette question Simone Korff-Sausse s'est interrogée sur la figure désormais banalisée de l'enfant-roi. « Il y a contradiction entre l'imgo sociétale de l'enfant-roi et le vécu psychique des enfants » affirme-t-elle.

Aujourd'hui maîtresse de conférences à Paris 7 et psychanalyste, Simone Korff-Sausse a aussi une expérience de psychologue en crèche et PMI et de psychanalyste en Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et en halte-garderie accueillant des enfants handicapés.

Dans votre livre «Plaidoyer pour l'enfant-roi», vous écrivez à propos de la Convention internationale des droits de l'enfant que l'on n'a pas encore mesuré ses conséquences révolutionnaires. À quoi faites-vous référence ?

Simone Korff-Sausse : Une révolution, c'est d'abord ce qui apporte le changement. On apprend par exemple que même s'il y en a encore beaucoup, il y a moins d'enfants au travail dans le monde. Et, tout récemment, qu'il y a moins d'enfants soldats. Ces phénomènes persistent et sont toujours aussi terribles, mais le fait qu'ils diminuent statistiquement démontre que quelque chose est en train de changer dans les mentalités et que des associations, des institutions et des professionnels font évoluer la condition des enfants. Leurs droits font leur chemin un peu partout sur la planète. En France, le statut de l'enfant a complètement changé depuis le début du XX^e siècle.

Quelles sont les particularités de cette transformation ?

Il faut d'abord la resituer dans un contexte historique et par rapport aux évolutions de la société. Le statut de l'enfant a progressé après les années 50 mais surtout dans la foulée des années 70. Au cours de cette période, les femmes se sont émancipées, ce qui a profondément modifié le sta-

tut de la famille et aussi la place de l'enfant. Parallèlement, grâce à l'influence de Françoise Dolto en particulier, l'enfant est devenu une personne. Il a donc d'abord été reconnu comme un sujet à part entière, puis comme sujet de droits grâce à la Convention. Dans son livre, *La Libération des enfants**, Alain Renaut rend compte du très long mouvement de démocratisation dans la société qui a conduit à considérer que chaque être humain est l'égal de tous les autres. Il dit très justement qu'il n'y a aucune raison pour que l'enfant y échappe. L'enfant est donc aujourd'hui l'égal des adultes. Mais, précise-il, c'est un égal paradoxal car il dépend de ces mêmes adultes. Comment faire avec un égal qui n'a pas encore son autonomie ? C'est là tout le problème.

Concrètement, comment s'exprime ce paradoxe ?

L'enfant a toujours besoin que ses parents et d'autres adultes le prennent en charge, et, d'une certaine manière, lui disent aussi ce qui est bien pour lui. Mais en même temps, il y a quelque chose qui a fondamentalement changé : il n'est plus possible de lui imposer les choses autoritaire-

Les droits de l'enfant participent du grand mouvement de démocratisation qui fait de chaque être humain l'égal de tous les autres.

ment. Bien sûr, on ne va pas discuter des heures pour savoir s'il va ou non se laver les dents. Mais la négociation est entrée dans la plupart des familles. On explique, on discute. Comme le statut des femmes, celui de l'enfant a changé. Parce que celui-ci a maintenant des droits, il ne peut pas être le même enfant que celui des générations précédentes. Et puis la famille, elle aussi a changé, et la société dans son ensemble ! Reste qu'il est toujours un enfant dont on doit s'occuper et qu'il faut éduquer.

Pensez-vous que la Convention nous renvoie à la question «qu'est-ce qu'un enfant» ?

C'est exactement cela : à partir du moment où l'on a vraiment intégré que l'enfant a des droits, on modifie son regard sur lui et l'idée que l'on s'en fait. Il devient alors évident que la façon de l'éduquer doit se transformer. Ce que beaucoup de gens ont du mal à accepter. On entend dire aujourd'hui qu'il n'y a plus d'autorité, que les parents ne savent pas mettre de limites et qu'il n'y a plus de pères ! Tout cela s'accompagne d'une nostalgie de l'avant avec l'idée que ce qui a disparu était mieux que ce qui est là ou va venir...

Ce n'est pas votre point de vue, pourquoi ?

Parce que j'ai une approche différente. Je pense qu'il faut regarder les

**La Libération des enfants*, Alain Renaut, éd. Bayard/Calmann-Lévy



© CRÉDITS

«On peut considérer comme positif de quitter une relation d'autorité à sens unique pour une relation d'échange plus égalitaire. Et penser que le modèle d'échange favorise chez l'enfant des capacités tout à fait intéressantes. Les enfants actuels déploient d'étonnantes compétences dans le domaine de l'argumentation. L'enfant moderne est un être discutant. On est loin de l'enfant muet dont se souviennent nombre de ceux qui ont été enfants avant les années 1950.»

Extrait de *Plaidoyer pour l'enfant-roi*

nouveaux phénomènes sans préjugés négatifs et se demander si on n'est pas plutôt en train d'inventer quelque chose dans le domaine de la relation entre les adultes et les enfants. D'autres modalités de l'autorité semblent se mettre en place. Partant du principe que l'on n'impose pas quelque chose à quelqu'un sans lui donner d'explication, ce qui, remarquons-le, est à la base du totalitarisme, des parents discutent avec leurs enfants. En n'obéissant pas d'emblée, ces derniers apprennent à argumenter et à réfléchir. Des petites scènes de négociation entre l'adulte et l'enfant peuvent nous paraître agaçantes alors qu'elles sont peut-être bien un apprentissage précoce de la démocratie : l'autre a aussi le droit de dire ce qu'il pense et de n'être pas d'accord. C'est très difficile aujourd'hui pour les parents car ils doivent tenir leur position tout en acceptant qu'ils ne peuvent plus l'affirmer de la même manière qu'auparavant.

À quoi pensez-vous en particulier ?

Par exemple aux rôles masculin et féminin tellement redistribués de nos jours. Il faut cesser de penser que «le père est celui qui dit non». Les pères peuvent aussi dire oui ! Et les mères

dire non. Par ailleurs, il ne s'agit pas de nier le fait que les enfants ont tendance à vouloir « tout, tout de suite » et à considérer que « si j'en ai envie, j'ai bien le droit ! » mais je crois qu'il y a moyen d'agir là-dessus autrement qu'en revenant à un modèle ancien. Comme il n'y a pas encore de modèles nouveaux, dans le secteur de la famille, on crée, on invente. Les excès, les erreurs ne doivent pas étonner. Il faut faire la part des tâtonnements, des particularités psychiques des individus et reconnaître aussi que le problème de l'autorité est aujourd'hui global dans notre société. La notion de consentement tend à remplacer celle de commandement qui, jusqu'alors, était le signe de l'autorité. Le cercle familial participe à ce changement général de modèle.

Ce sont pourtant les seuls parents qui sont mis en cause quand il est question de l'enfant-roi !

La même approche sans *a priori* de la modernité m'amène aussi à considérer que l'enfant-roi, dont on parle tant et de façon si péjorative, est le reflet de la société contemporaine en même temps qu'il anticipe le futur. Tout ce qui lui est reproché : manque de concentration, zapping, instabilité, consumérisme..., correspond à ce qui est requis dans la société en général et professionnelle en particulier : flexibilité, capacité à changer, à s'adapter sans approfondir et sans s'attacher, être dans l'éphémère, jouer sur plusieurs registres en même temps et... acheter ! Ce que l'on reproche aux enfants est le reflet de l'adulte contemporain, de l'individu hypermoderne. L'enfant-roi s'inscrit dans un contexte sociopolitique.

Vous développez cette idée dans votre livre consacré à l'enfant-roi, mais vous mettez aussi en cause la complaisance du monde adulte à promouvoir cette image de l'enfant tout en la critiquant.

Oui, je dénonce une hypocrisie des adultes à l'égard des enfants. Depuis toujours l'enfant a été >>>

► l'objet de l'investissement narcissique de ses parents, lesquels se projettent en lui. C'est d'ailleurs terrible pour l'enfant quand cette projection fait complètement défaut. Mais le monde actuel semble avoir une influence amplificatrice et plutôt néfaste sur le narcissisme parental. Sans en avoir claire conscience, les parents sont porteurs de pressions et de tensions très fortes. Inquiets

de l'avenir, ils cherchent à donner, et cela au plus tôt, tous les atouts à leurs enfants pour que ceux-ci trouvent leur place dans la société. Même si les projections sont inhérentes au lien avec l'enfant, il faudrait, par moment, être plus clairvoyant sur ce que l'on projette sur lui. Quant à l'image de l'enfant-roi, c'est une construction des adultes qui maintient l'illusion de la toute-puissance infantile alors que,

dans la réalité, les situations de vulnérabilité et de précarité s'accroissent et réduisent les sujets à une impuissance grandissante. Si on y regarde de plus près, on s'aperçoit que la fameuse toute-puissance de l'enfant-roi dans la vie familiale et les attitudes consuméristes s'accompagnent de sa totale impuissance sur les conditions plus existentielles concernant sa vie affective, la disponibilité psychique des



ENFANTS HANDICAPÉS

Le droit d'être un enfant parmi les autres

Maîtresse de conférences à l'université Diderot-Paris 7, et responsable du diplôme universitaire « Approche psychanalytique du handicap », Simone Korff-Sausse poursuit un travail clinique avec des patients et notamment avec des enfants handicapés. Ce qui la met en contact avec des familles, des institutions spécialisées et l'école.

À lire ou relire

Quelques livres de Simone Korff-Sausse

Eloge des pères, éd. Hachette Littératures (avril 2009)

L'intégration collective des jeunes enfants handicapés, co-auteur Cécile Herrou, éd. Erès (2008)

Plaidoyer pour l'enfant-roi, éd. Hachette Littératures (2006)

Le Miroir brisé, éd. Calmann-Lévy (1996)

En 1996, elle a publié *Le Miroir brisé*, un ouvrage surprenant, sensible et instructif. « Je l'ai écrit avec vingt-cinq années d'expérience auprès de ces enfants et mes recherches universitaires. J'y défends une approche clinique, alors nouvelle et pas encore vraiment généralisée, selon laquelle il est possible de faire une psychothérapie analytique avec un enfant handicapé, même s'il est privé ou presque de langage, et aider sa famille. Cet enfant a quelque chose à nous dire que l'on n'écoute pas. » Au fil des pages, on découvre qu'avec ses moyens à lui, il parle en effet. De l'insupportable du corps atteint, de ce qui l'a marqué dès les temps les plus précoces, de la souffrance des siens, du trop ou pas assez du regard des autres... Au-delà de sa déficience, il dit aussi son affectivité et la vie fantasmatique qui lui vient en aide quand il se sent écouté. Humain, comme chacun. Cette lecture, qui nous persuade de notre ressemblance avec des enfants au premier abord si

différents, induit la question : que pense Simone Korff-Sausse de l'intégration des enfants handicapés à l'école ?

« En créant l'obligation d'intégrer les enfants handicapés à l'école, la loi du 5 février 2005 aura, comme la CIDE, des effets non encore mesurés. Il m'arrive même d'en parler comme d'une bombe à retardement ! Ce que pose cette loi est absolument fondamental et il faut qu'elle soit appliquée. Mais dans la réalité qu'observe-t-on ? Que l'Education nationale est une institution qui a sa culture et ses traditions ; elle attend que l'enfant s'adapte à la structure alors que ce devrait être le contraire. En outre, il faut bien reconnaître qu'il n'y a ni les moyens ni les formations nécessaires pour les enseignants. Il est tout à fait naïf de penser que la présence de ces enfants ne va pas entraîner des changements profonds. Cela va obliger les enseignants à penser autrement leurs critères, leur pédagogie, leur rapport à l'enfant, c'est-à-dire

à tous les enfants. Par ailleurs, la présence des auxiliaires de vie scolaire va, elle aussi, modifier la dynamique de la classe classiquement constituée par un enseignant et des élèves. Un groupe qui accueille une personne de plus ne fonctionne plus de la même façon, les psychosociologues nous l'ont appris. Et d'ailleurs, quelle place l'enseignant va-t-il faire à l'AVS ? Et elle, quelle place va-t-elle prendre ? Autre question : qui va parler aux parents ? Je recueille déjà des témoignages d'AVS qui se font gronder par la direction de l'école parce qu'elles ont échangé avec le père ou la mère à propos de l'appétit de l'enfant ou d'autres faits de la vie quotidienne. Bien sûr, certains enseignants réfléchissent déjà sur tout cela, mais il faudrait surtout prévoir des moments et prendre des dispositions pour les y faire tous réfléchir ! Dans l'ensemble, ce n'est pas facile pour eux et c'est difficile pour les enfants. Ne nous leurrions pas, dans toute la société, et donc à l'école aussi, le handicap

suscite encore des réactions assez négatives. D'abord, il fait peur. On a aujourd'hui, des discours, des lois... et des pratiques qui ne suivent pas ou très difficilement. Pour intégrer un enfant handicapé, il faut d'abord intégrer l'idée fondamentale qu'il a toujours sa place dans un groupe d'enfants. Nous n'y sommes pas, et l'arrière-pensée qu'il devrait être en institution spécialisée est souvent perceptible, même si elle n'est pas dite. Et puis, il y a les fausses intégrations de ceux qui fréquentent l'école seulement quelques heures par semaine... En revanche, à la crèche et à l'école maternelle, les conditions sont différentes. Pour réaliser un livre sur ce type d'intégration, nous avons travaillé, une collègue et moi-même, avec des professionnelles de ces institutions. Elles savent vraiment ce qu'est un bébé et un petit enfant. Nous n'avons donc pas cherché à leur fournir un savoir tout fait, mais nous les avons aidées à construire le leur à partir de leurs grandes compétences. »

siens ou le temps passé avec eux. Le petit tyran qui imposerait sa loi à tout le monde est en fait un roi déchu qui subit les conséquences des angoisses parentales et des contraintes sociales.

Sur quoi jugez-vous nécessaire d'insister pour respecter le droit d'être un enfant aujourd'hui ?

Outre les droits aux soins et à l'école qui sont toujours essentiels dans toutes les sociétés, je crois utile de rappeler, dans la nôtre, que l'enfant a un besoin fondamental de liens solides et stables avec les adultes qui lui sont proches. Or, beaucoup d'enfants ne peuvent pas vivre ces liens dans la continuité ni ne bénéficient d'une attention suffisante à ce qu'ils peuvent ressentir. Aujourd'hui, les gens ne vivent plus dans le même modèle conjugal qu'auparavant : les couples se séparent, se recomposent, et les enfants suivent le mouvement. C'est une donnée contemporaine qu'il faut considérer comme telle. Ce n'est d'ailleurs pas en soi une mauvaise chose et il n'y a pas qu'un seul modèle familial dans lequel les enfants peuvent se construire. Toutefois, ce changement dans la vie des couples ne doit pas amener à méconnaître les difficultés et les souffrances qu'un enfant peut ressentir lors des séparations. Il faut donc faire attention et ne pas se laisser influencer par des banalisations du style : « ils ne vont pas plus mal que les autres », largement diffusées par les médias.

« Ne pas banaliser » consisterait en quoi ?

A voir qu'un enfant qui présente un symptôme ou devient difficile exprime toujours que quelque chose ne va pas bien pour lui. Et, lorsqu'il formule plus explicitement ses difficultés, surtout ne pas éluder sa parole mais la prendre en considération et dialoguer. Lui répondre par exemple « Je reconnais que c'est difficile pour toi. Que peut-on faire pour que tu parviennes à vivre cette situation le mieux possible ? » Dans leur ensemble, les enfants ont une grande indulgence pour les attitudes de leurs parents, et ils s'adaptent, tant bien que mal, aux situations que ceux-ci leur imposent. Cela ne les empêche pas d'avoir le profond



© CRÉDITS

besoin que des adultes soient disponibles pour eux, les écoutent vraiment et comprennent leurs besoins. Il y a néanmoins des progrès à noter dans ce domaine. Je vois de plus en plus de parents très attentifs

Les enfants ont encore et toujours le besoin fondamental d'avoir des liens solides et stables avec leurs proches.

à la vie psychique de leur enfant. Et, phénomène encore minoritaire mais réel, lorsqu'une séparation du couple est envisagée, certains, parmi ceux qui s'interrogent sur ses conséquences pour l'enfant, prennent préventivement conseil auprès d'un psychologue. Cette capacité des parents à s'interroger et se remettre en question participe du courant nouveau que les droits de l'enfant font circuler dans la famille. C'est toujours un progrès quand un enfant est pris en compte non seulement pour ses besoins matériels mais aussi affectifs et psychiques. ■

« Pour comprendre l'enfant d'aujourd'hui et de demain, il faut tenir compte des nouveaux paramètres, source d'un paradigme émergent, qui pourrait être celui du métissage. (...) De cette disposition aux mélanges innovants, l'enfant contemporain témoigne déjà. Et bien des caractéristiques que l'on attribue - souvent avec une connotation péjorative - à la figure de l'enfant-roi sont en fait un pari sur l'avenir. »

Extrait de *Plaidoyer pour l'enfant-roi*

VILLE DE STAINS

Droits humains et citoyenneté

La mise en œuvre des droits de l'enfant et des jeunes par la municipalité de Stains bénéficie d'une action en profondeur associée aux étapes de mise en place de la démocratie participative.



© PHOTOS: WILLY VANQUEUR

Stains, 19 novembre 2008. Quand les enfants eux-mêmes s'interrogent sur l'application de la Convention.

Après avoir été pendant plusieurs années une référence majeure de l'action du service enfance de la ville, la Convention internationale des droits de l'enfant a trouvé sa place non seulement dans le projet stanois d'éducation qui concerne l'ensemble des services et partenaires mais aussi dans le choix politique d'inviter tous les habitants à participer aux affaires qui les concernent. Cette volonté du conseil municipal s'est traduite notamment par la création d'une mission spécifique au sein de la direction générale pour l'action éducative. Sa responsable, Claire Fiquet, explique : « *Du portage d'un seul service nous sommes donc passés à une action globale qui donne une légitimité plus forte aux droits de l'enfant. Cela permet de le prendre en considération partout où il vit : famille, école, centre de loisirs... mais aussi de le faire apparaître dans l'espace public et de garantir sa place de citoyen.* »

Former les professionnels, une nécessité

Comment passer des principes généraux à leur application dans la vie réelle ? D'abord en associant à ce projet tous les adultes concernés : parents, professionnels de la collectivité et des

Est-ce que j'ai le droit ?

Chaque année, la journée du 20 novembre est pour la municipalité l'occasion d'organiser dans tous les quartiers et pour tous les Stanois, une semaine de sensibilisation aux droits de l'enfant et des jeunes. Grâce au travail en réseau d'un comité de pilotage, la participation des services de la ville, des associations et des institutions en fait un évènement

particulièrement riche et animé. Parmi les nombreux forums, rencontres-débats, projections, expositions... programmés l'an dernier, le spectacle « Est-ce que j'ai le droit ? » a permis à des enfants de transposer sur scène les fruits de plusieurs ateliers de Théâtre-forum animés par la compagnie Les Echappé-e-s. Celle-ci a mis à contribution enfants, parents et professionnels

au cours des huit mois précédents pour faire émerger la façon dont les droits de l'enfant sont réellement perçus et vécus. « *C'est l'échange de points de vue et d'anecdotes qui a déclenché l'improvisation de petites scènes.* » précise la comédienne Sophie Bernhart. De fait, les 18 et 19 novembre, à l'espace Paul Eluard, un public attentif s'est reconnu

dans les situations de la vie quotidienne jouées par les enfants des ateliers. Le cachet humoristique donné aux rapports avec les adultes a été particulièrement apprécié. Après avoir applaudi à tout rompre un défilé de pancartes revendiquant les droits de tous les enfants et le respect de leur dignité, le public a été mis à l'épreuve de « Questions pour un champion » sur

sa connaissance de la Convention. Les mauvaises réponses n'ont pas douché l'enthousiasme. Le droit à la parole n'engage-t-il pas aussi le droit à l'erreur ? Mais au train où va la promotion des droits de l'enfant à Stains, on peut supposer que dans les années qui viennent de plus en plus de jeunes Stanois deviendront incollables sur la question de leurs droits.

FOYER CDEF DE MONTFERMEIL

Pour que les jeunes s'approprient leurs droits

Le foyer CDEF de Montfermeil* accueille 15 garçons de 14 à 18 ans. Les droits de l'enfant qui sont pourtant aussi les leurs demeurent, pour la plupart d'entre eux, une notion très abstraite. Comment les leur faire connaître et reconnaître ?

institutions, acteurs associatifs... Sans nier la complexité engendrée par l'intrication des différents espaces de vie mais au contraire en créant des lieux qui l'explicitent et permettent de la surmonter, en informant et en apportant une formation complémentaire et adaptée aux différents métiers.

Prouver à l'enfant l'utilité de sa parole

La mission qui agit en partenariat avec un comité local des droits de l'enfant pérenne et mobilisateur a donc parmi ses objectifs celui de susciter une réflexion globale sur ce que l'on entend en matière d'éducation des enfants. « *C'est en répertoriant les différentes influences qui s'interpénètrent pour la construire que l'on ferme la porte aux poncifs du type: les parents sont démissionnaires.* » souligne Claire Fiquet.

Quant aux enfants et aux jeunes, même si la plupart d'entre eux manifestent un esprit critique certain à l'encontre de discours dominants, ils n'en sont pas moins convaincus de leur impuissance à être entendus. D'où la nécessité de leur faire expérimenter, au quotidien et au plus

“Le langage forme la texture du lien social et ce qui le menace aujourd'hui c'est la perte de la valeur de la parole.”

Alain Supiot*

tôt, leur capacité à transformer une situation. La prise en compte de leur parole par des adultes ayant compris que « *respecter les droits de l'enfant ne les dédouane pas de leur rôle éducatif mais constitue en soi un acte éducatif.* » joue donc un rôle essentiel. « *Le droit à la parole est déterminant pour tous les autres droits car pour les mettre en œuvre, il faut s'exprimer.* » À Stains, cette synergie est à l'ordre du jour et, ajoute Claire Fiquet : « *avec les services du conseil général, nous voyons se révéler les effets fédérateurs de la CIDE autour de l'éducation des enfants.* »



© BERNARD GOULÉDARD

Montfermeil, 20 novembre 2008. Temps fort d'une action sur l'année.

Prendre en compte chaque jeune dans sa globalité et la totalité de ses droits constitue pour l'équipe du foyer la référence commune d'une pratique quotidienne. Même si c'est parfois difficile ! En revanche, partager cette référence avec les jeunes eux-mêmes relève d'une volonté éducative qui a su trouver l'appui de partenaires extérieurs pour se concrétiser.

La Journée du 20 novembre dernier a apporté une belle illustration de cette démarche. Temps fort de l'indispensable travail de sensibilisation des jeunes à leurs droits, cette journée a réuni du monde dans la belle bâtisse ancienne dont l'aménagement intérieur recrée l'ambiance d'une vraie maison. Les professionnels des structures partenaires ont été invités à visiter les lieux, à rencontrer l'équipe et les jeunes, autour d'animations sur le thème des droits de l'enfant.

Au quotidien, où sont-ils, ces droits, comment les faire reconnaître ? Pas facile de répondre à ces questions quand on a 16 ans et que l'on est dans une situation difficile. L'objectif de la journée était donc d'intégrer ces droits

dans une animation festive, organisée par ou pour les jeunes, et d'en parler de façon concrète dans un cadre quotidien. Un temps d'échanges avec l'APCEJ**, une exposition de dessins prêtée par le pôle des droits de l'enfant et des jeunes du conseil général, des illustrations créées par les jeunes eux-mêmes leur ont permis de s'exprimer. Christopher, 14 ans : « *On a tous appris qu'on avait certains droits qu'on ne connaissait pas. Entrer dans la chambre de quelqu'un sans demander, c'est une infraction. On a le droit d'avoir un espace à nous. Et on a le droit de dire: t'as pas le droit.* ». Devant ados, adultes et les enfants du centre social voisin, un spectacle de percussions donné par les jeunes du foyer et une démonstration de danse indienne ont terminé cette sympathique et intéressante journée.

Leur ouvrir des horizons est essentiel

Cette année, un nouveau projet d'information des jeunes sur leurs droits et sur la Convention est en préparation. Yasmina Zemiri, éducatrice spécialisée, explique que, d'une manière générale, « *ce qui permet aux jeunes de tirer profit de leur séjour ici, ce sont souvent les occasions d'ouverture. Alors nous travaillons à innover et à monter des partenariats.* »

C'est donc en partenariat avec une association de développement artistique que le foyer travaille à mettre en images les droits de l'enfant vu par les jeunes, dans leur vie quotidienne et leurs parcours dans l'institution. À suivre... ■

*Le foyer de Montfermeil est une structure autonome, gérée par le centre départemental enfants et familles et financée par le service d'aide sociale à l'enfance du conseil général. Il accueille 15 garçons de 14 à 18 ans. Ceux-ci sont confiés soit par le juge des enfants dans le cadre d'une ordonnance de placement provisoire, soit par leur famille dans le cadre de la procédure administrative d'accueil provisoire. Ils resteront au foyer pendant un an au maximum.

**Association pour la promotion de la citoyenneté des enfants et des jeunes.

Des enfants acteurs de leurs droits

PARC DU SAUSSET

Des enfants participent à la conception d'un espace public

/// ARTICLES 12 ET 13 DE LA CIDE ///



ARPEUTEURS

Parc du Sausset : le droit à la participation passe à l'action.

Pour élaborer le projet de réaménagement d'une grande aire de jeux, le parc du Sausset a fait appel à plusieurs participations dont celle des usagers et populations du voisinage, enfants et adultes. « Les enfants n'ont pas été surpris qu'on leur demande leur avis et les adultes ont trouvé tout naturel de les consulter. » commente Anne Candier, membre des Arpenteurs. Cette association qui consacre son activité aux processus démocratiques de fabrication de la ville, a d'abord organisé des ateliers pour impliquer les familles et les centres aérés. Les peintures de jeux réalisées sur place par les enfants ont fourni le support des premières discussions. La participation des grandes sœurs et des grands frères a permis quant à elle de réfléchir sur la délimitation des espaces en fonction du nombre d'enfants et de leur âge, sur le type de jeux induit par le fait de jouer en groupe. Dans une étape ultérieure, les enfants ont

discuté avec l'architecte, le directeur du parc et d'autres professionnels. « Au travers de différents détails du projet, ils se sont aperçus qu'il était aussi possible de regarder les choses d'une autre façon, ce qui a donné beaucoup de valeur à ces échanges. Leur point de vue s'en est trouvé enrichi... et celui des adultes aussi. » Des maquettes des aires dédiées aux différentes tranches d'âges ont ensuite été réalisées collectivement. Commencé en juillet 2007, ce processus de concertation-élaboration a donc associé et beaucoup intéressé les petits et les grands. Il a abouti au plan d'aménagement d'une aire de jeux, de détente et de loisirs destinée aux enfants mais aussi aux adultes et accessible aux personnes handicapées. Sa récente mise en chantier va bientôt être suivie de nouveaux ateliers au cours desquels le résultat final de leur travail sera présenté aux enfants, aux adolescents et aux parents.

NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La parole des enfants et des parents prise en compte

/// ARTICLES 5, 9, 12, 19, 20, 22, 25 DE LA CIDE ///

L'élaboration du schéma départemental de la protection de l'enfance des années 2010 à 2014 est en cours depuis le mois de mars. À l'issue de ce travail, les professionnels disposeront de documents vraiment opératoires sous la forme de fiches-action avec des objectifs concrets et mesurables. Pour mener à bien l'ensemble de la démarche, la production des groupes de professionnels, qui travaillent sur huit thématiques balayant le champ de la protection de l'enfance, va être rapprochée des propos de parents et d'enfants recueillis par ailleurs. Cette méthodologie, en phase avec la loi du 5 mars 2007 qui se réfère à plusieurs reprises à l'intérêt supérieur de l'enfant, devrait favoriser dans les pratiques quotidiennes la généralisation de l'écoute et du dialogue préconisés aussi par la Convention.

CRÈCHE BOUDARIAS À SAINT-OUEN

Le sexisme en échec chez les petits

/// ARTICLES 2, 28, 29 DE LA CIDE ///

Après d'importants travaux de rénovation, la crèche départementale Boudarias de Saint-Ouen vient de rouvrir ses portes. À son programme, un projet d'établissement qui, pour s'être déjà banalisé en Suède, est peut-être bien une première en France. Ce projet, dit « projet genre », est fondé sur des études montrant que le sexisme étant induit très précocement et inconsciemment par l'entourage de l'enfant, seule une éducation précoce fondée sur le respect de l'égalité des sexes pourra l'éradiquer. Très sensible à cet objectif, la municipalité de Saint-Ouen s'est largement associée au projet avec des établissements accueillant les jeunes enfants du même quartier. C'est ainsi qu'au mois de

mars, les professionnelles de la crèche Boudarias ont partagé une formation avec les équipes d'une crèche municipale, du centre maternel de loisirs et de la ludothèque. Peut-on soi-même être un véhicule du sexisme, alors que l'on est contre ? Oui, car nous sommes toutes et tous culturellement conditionnés à avoir des attentes différentes selon le sexe de l'enfant. Cela passe par des gestes, des paroles, des attitudes sans qu'on s'en rende compte. Dans ce domaine, la vigilance est une acquisition qui non seulement fera reculer le sexisme mais conforte la nouvelle politique initiée dans les crèches en 2000 : individualiser l'accueil de chaque enfant en respectant la personne qu'il est déjà.